

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

2010
FI-4T

FLASH - IMPOTS
4EME TRIMESTRE 2010

SERVICE D'ANALYSES ÉCONOMIQUE ET FISCALE (SAEF)



FAITS SAILLANTS

4^{ème} trimestre 2010

Les recettes fiscales de la DGI du quatrième trimestre s'élevaient à Ar 282,55 milliards. Elles ont connu un surplus de 5,85% par rapport à l'objectif fixé pour ce dernier trimestre.

Ces rentrées fiscales ont été stimulées par une augmentation continue des quelques types d'impôts tels que : l'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés, la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi que le Droit d'Accises.

Janvier à Décembre 2010

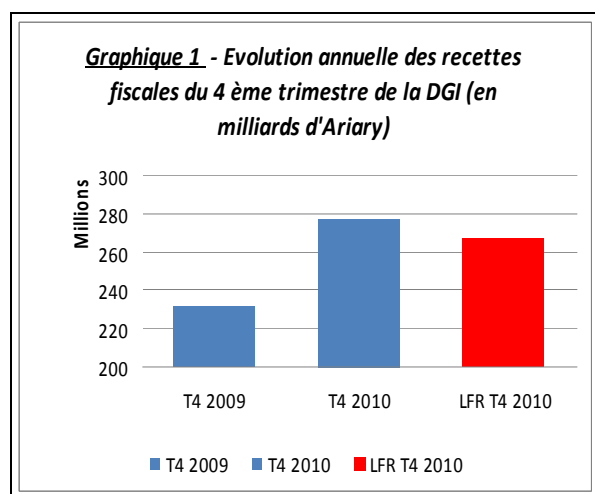
En observant les recettes cumulées, l'administration fiscale a enregistré une réalisation de Ar 1 149,01 milliards dont Ar 5,74 milliards ne sont pas encore ventilées par type d'impôts. Ce résultat dépasse la prévision annuelle de recettes de Ar 1 095,32 milliards fixée dans la Loi de Finances Rectificative (LFR). Comparée à la réalisation 2009 qui était de Ar 999,49 milliards, celle de 2010 l'a surpassé de 14,4%.

La Direction Générale des Impôts a enregistré un taux de réalisation de 105% par rapport à la LFR 2010.

L'étude qui suit a été traitée à partir des données disponibles au 27 Janvier 2011. Les recettes utilisées dans cette analyse sont de Ar 1 143,26 milliards seulement car le Ar 5,74 milliards restant ne sont pas encore ventilées par type d'impôts.

Pour ce quatrième trimestre 2010, les prévisions ont été révisées à la hausse par la Loi de Finances Rectificative pour l'IRSA, l'IS, l'IRCM, les Droits d'enregistrement et les Droits d'accises. Par contre, on observe une diminution de prévision pour les autres impôts tels que l'IR, l'IPVI, la TVA, la taxe sur le contrat d'Assurances, les Droits de visa, et les autres impôts Budget général.

En somme, la LFR 2010 a révisé à la baisse la prévision des recettes pour ce dernier trimestre.



Les impôts sur les revenus, bénéfiques et gains :

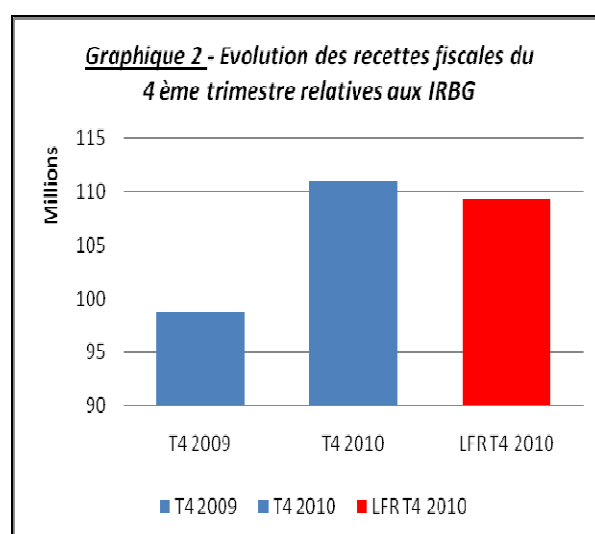
Les impôts sur les revenus, bénéfiques et gains ont enregistré une recette de Ar 110,99 milliards et, ont connu une augmentation de 12,2% par rapport à la même période de l'année 2009. De plus, ils ont dépassé de 1,6% les recettes prévues dans la LFR. Celles-ci sont dues principalement à la hausse des recettes de l'IRSA.

L'impôt sur les revenus a enregistré une recette de Ar 47,15 milliards contre Ar 50,68 milliards pour le même trimestre de l'année précédente, soit une diminution de Ar 3,53 milliards. D'une manière générale, cette régression peut s'expliquer par la diminution des recettes reçues des grandes entreprises et des PME, ces dernières étant encore sous l'emprise de la crise. En outre, la détérioration des résultats déclarés lors de la dernière échéance (Mai 2010), a comme effet

la diminution des acomptes IR payés par les entreprises. Même si la prévision de recettes de l'IR a été révisée à la baisse dans la LFR, elle n'a pas encore été atteinte avec un écart négatif de 21,2%.

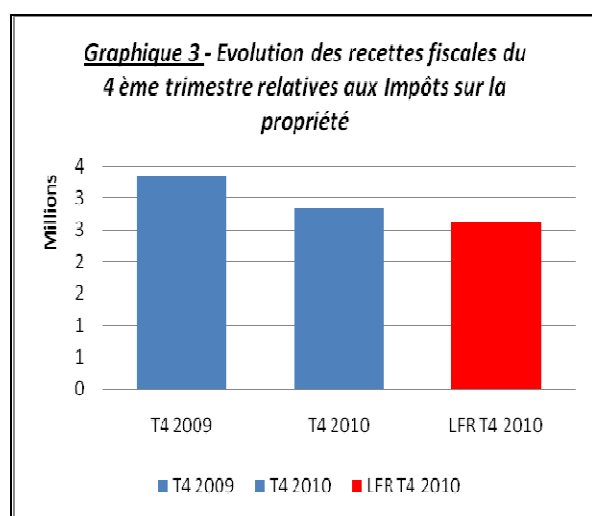
La réalisation en matière d'IRSA a dépassé l'objectif fixé dans la LFR de l'ordre de 36,6%, malgré le fait que la prévision a été révisée à la hausse. Les recettes enregistrées sont de Ar 56,37 milliards contre Ar 44,44 milliards pour la même période en 2009. Ce résultat correspond à une augmentation de 26,8% dont les 62% sont enregistrés auprès de la DGE. Cette hausse peut s'expliquer par la bonne performance en matière de recouvrement ainsi que par l'augmentation de la base imposable comme le nombre des salariés et/ou la masse salariale. Les 20% d'augmentation sont enregistrés par voie de bordereau d'Avis de règlement grâce à la mise en œuvre de la politique de fiscalité proximité ciblée qui priorise pour certains SRE l'action en recouvrement de l'IRSA des Collectivités Territoriales Décentralisées et du secteur public.

Cette hausse peut aussi s'expliquer par l'accroissement de la concurrence au niveau des grandes entreprises favorisant le recrutement de sous-traitants sur le marché local.



Les impôts sur la propriété :

Les impôts sur la propriété sont généralement constitués par le droit d'enregistrement dont le produit a chuté de 14,9% par rapport à la réalisation de 2009. Cette chute est provoquée par la diminution des investissements immobiliers. De plus, en ce moment, on assiste aussi à une baisse de l'activité économique et de l'investissement privé à cause de la crise financière mondiale. Mais, par rapport à l'objectif fixé dans la LFR, le produit du DE a pu offrir un dépassement de 7,3%, atteignant une valeur de Ar 2,83 milliards.



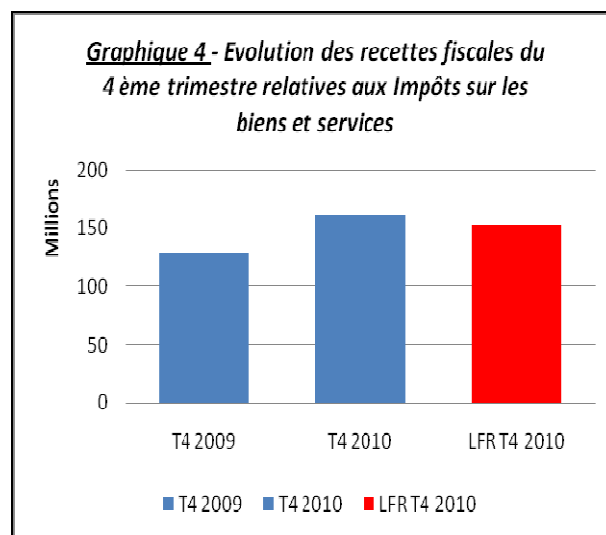
Les impôts sur les biens et services :

Les impôts sur les biens et services ont pu fournir une recette de Ar 161,79 milliards. Les recettes de cette catégorie d'impôts ont donc augmenté de 26,2% par rapport à la réalisation du quatrième trimestre 2009 avec un surplus de 5,8% par rapport à la LFR. Seule, la taxe sur le contrat d'Assurances a vu ses recettes diminuer de 10,9% contrairement à celles de l'ensemble de la catégorie.

En effet, les recettes de la TVA ont enregistré une augmentation de 32,8% par rapport à la réalisation de la même période en 2009 et un dépassement de 5,2% par rapport à la LFR. Cette situation est liée à la hausse généralisée des prix sur le marché intérieur, ainsi qu'à la diversification et à la

concurrence des produits importés sur le marché. Comme Madagascar ne pouvait pas s'échapper à la conjoncture économique mondiale, l'augmentation du prix du baril du pétrole sur le marché mondial a affecté aussi notre marché local. Cette flambée du prix de pétrole a inévitablement comme conséquence la hausse des recettes de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Quant au Droit d'accises, on a constaté une hausse de 13,8% par rapport à la même période de l'année précédente et un excédent de 7,5% par rapport à la loi de finances rectificative. Comme celle de la TVA, cette performance peut être expliquée par l'augmentation de l'indice de prix à la consommation et par le fait que la demande des produits soumis au droit d'accises s'est toujours accrue ces derniers temps.



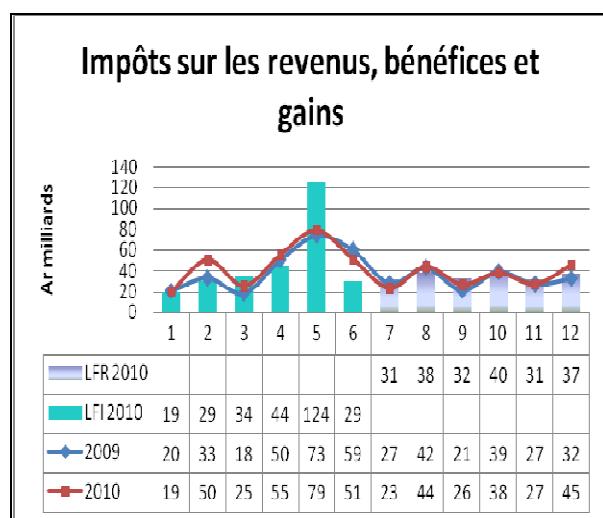
Janvier à Décembre 2010 :

Les recettes fiscales cumulées de Janvier à Décembre se chiffrent à Ar 1 149 milliards. Elles ont dépassé la réalisation de 2009 d'une valeur de Ar 149,51 milliards et de Ar 53,68 milliards la prévision de la LFR 2010, soit une réalisation de 105%.

Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains :

Les impôts sur les revenus, bénéfiques et gains ont enregistré une recette de Ar 486,69 milliards contre Ar 446,96 milliards pour l'année précédente, soit une hausse de 9%. Cette hausse est obtenue, principalement grâce à la bonne performance des recettes de l'IRSA. Les rentrées fiscales de cette catégorie d'impôts ont surpassé l'objectif prévu dans la LFR. Toutefois, les recettes de l'IR ont baissé de Ar 3,53 milliards par rapport à celle de 2009. Les effets de la crise ont été ressentis sur les résultats de l'exercice 2009 déclarés au mois de Mai 2010. Les acomptes versés pour 2010 sont, d'ailleurs, fonctions de cette déclaration.

Graphique 5 – Evolution mensuelle des recettes de l'IRBG



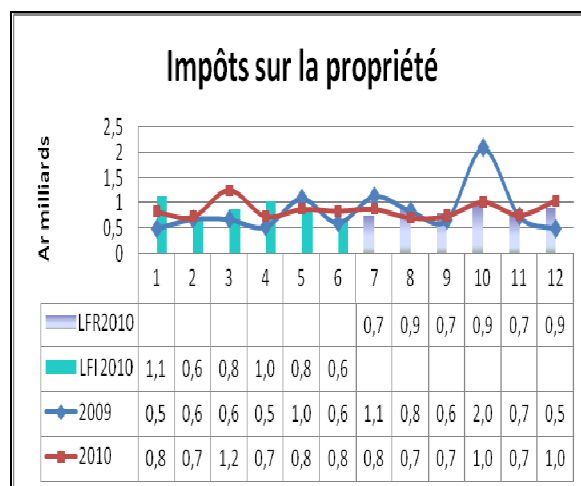
Les courbes des recettes produites par l'IRBG suivent généralement une forme sinusoïdale dont les pics (entre Ar 40

milliards et Ar 55 milliards) correspondent au paiement des acomptes de l'IR (contre Ar 20 milliards pour les niveaux les plus bas). Cependant, la tendance au mois de Mai fait exception : les recettes s'élèvent à Ar 79,01 milliards du fait du paiement de l'IR pour les exercices clos au 31 Décembre de l'année précédente. Seul, au mois de Juillet qu'on a eu le plus faible recouvrement par rapport aussi bien à la Loi de finances rectificative qu'à la réalisation de l'année précédente.

Impôts sur la propriété :

Les recettes perçues pendant cette période étaient de Ar 10,44 milliards. Elles ont connu une hausse de 4,6% par rapport à la réalisation de l'année 2009 et une plus value de 1,9% par rapport à la LFR. Ainsi, on constate que cette réalisation fait exception à la tendance généralement à la baisse observée depuis quelques années. Ceci peut être interprété comme étant une amélioration des valeurs de transaction et d'actes soumises à la formalité d'enregistrement.

Graphique 6 – Evolution mensuelle des recettes de l'IP



Les recettes les plus élevées pour cette année ont été perçues au mois de Mars avec une valeur de Ar 1,249 milliard. Elles présentent un écart de Ar 580 millions par rapport à celles du mois de Mars 2009 dont Ar 380 millions provient du Droit sur Actes de Mutation à Titre Onéreux et

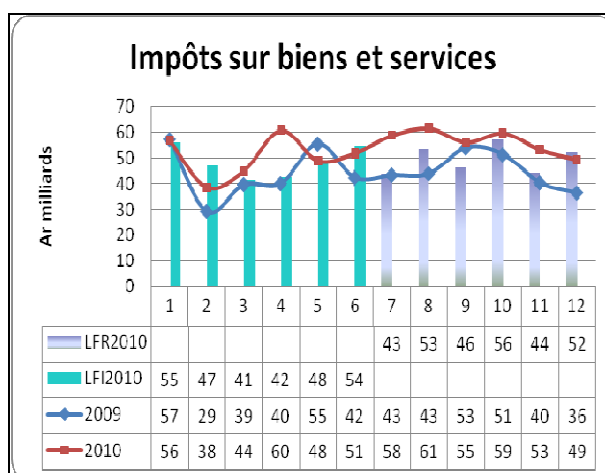
Ar 200 millions du Droit d'Enregistrement des Actes de Sociétés. Toutefois, il faut remarquer que les recettes obtenues au mois d'Octobre 2010 (Ar 1,02 milliards) ne représentent que la moitié des recettes recueillies au même mois de l'année 2009 (Ar 2,08 milliards).

Impôts sur les biens et services

Quant aux impôts sur les biens et services, l'administration fiscale a pu procurer Ar 638,90 milliards à l'ensemble des recettes. Ce résultat est nettement supérieur à la réalisation de l'année précédente (Ar 533,62 milliards). De même, il a surpassé la totalité de la prévision des recettes de Ar 594,36 milliards fixée dans la LFR. Les recettes mensuelles des impôts sur les biens et services pour l'année 2010 ont toujours été supérieures à celles de l'année 2009 à l'exception de celles perçues au mois de Mai. Cette performance est liée surtout à l'augmentation des recettes de la TVA et du DA. Les recettes de la TVA ont été de Ar 434,76 milliards en 2010 contre Ar 371,89 milliards en 2009, soit un écart positif de Ar 62,87 milliards dont Ar 50,87 milliards sont enregistrés au sein de la DGE. Cette élévation peut s'expliquer par l'accroissement des prix et par l'augmentation de la consommation. En effet, on remarque une hausse des recettes surtout pour les secteurs pétroliers, commerces et industriels. Ces derniers ont pu contrebalancer la baisse des recettes enregistrées au niveau des secteurs bâtiments et travaux publics, prestation de service et télécommunication.

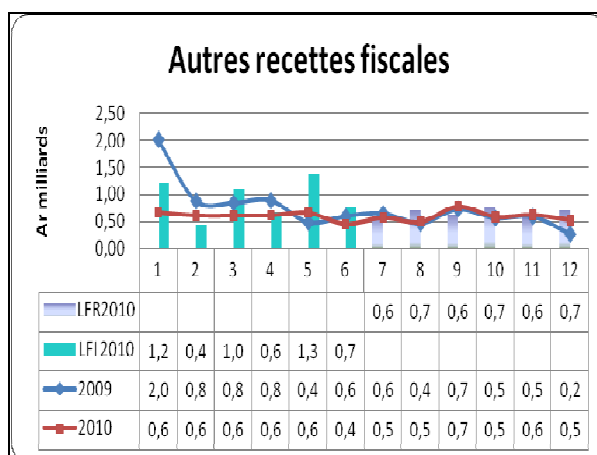
Quant au DA, les recettes de 2010 ont progressé d'environ Ar 42 milliards par rapport à 2009 pour s'établir à Ar 199,57 milliards.

Graphique 7 – Evolution mensuelle des recettes de l'IBS



Autres recettes fiscales :

Graphique 8 – Evolution mensuelle des autres recettes fiscales



Les recettes de Droit de Timbre n'ont pas pu atteindre la prévision fixée dans la LFR. Par contre, la réalisation pendant le dernier trimestre a pu dépasser les rentrées fiscales de la même période de l'année 2009 avec un ratio de majoration de 25,8%, soit un écart de Ar 17 millions.

Quoi qu'il en soit, la mauvaise performance de cette catégorie devrait attirer l'attention des responsables. De plus, sa part dans les recettes fiscales totales diminue chaque année.

Si les recettes de cette catégorie ont baissé au début de l'année 2009, elles se maintiennent à ce même niveau pour la période sous revue.

Taux d'atteinte par rapport à la LFR 2010 :

En terme de recettes fiscales, l'objectif fixé dans la LFR pour cette année a été dépassé largement avec un taux de réalisation de 104,9%.

Les prévisions pour toutes les catégories d'impôts ont été dépassées sauf pour la catégorie « autres recettes fiscales ». Les réalisations sont respectivement de 100,7% ; 101,9% ; 107,5% et 97% pour les IRBG, les IP, les impôts sur les biens et services et les autres recettes fiscales. A cela s'ajoute une recette de Ar 5,74 milliards qui n'est pas encore ventilée dans les différents types d'impôts, augmentant ainsi de 0,5% la totalité des recettes fiscales intérieures de la DGI. Les impôts sur les biens et services ont pu garder la première place grâce à l'augmentation progressive des recettes de la TVA.

Pour la catégorie IRBG, l'augmentation de près de 50% pour l'IPVI et de 20% pour l'IRSA sont remarquables. Leurs apports ont permis de combler les mauvaises performances de l'IR, de l'IS et de l'IRCM.

Pour la catégorie d'impôts sur les biens et services (IBS), seules les recettes de la taxe sur le contrat d'assurance n'ont pas atteint l'objectif fixé dans la LFR. Mais comme sa participation dans la catégorie IBS est minime, le manque à gagner a été couvert par le surplus des recettes de la TVA et du DA.

Pour la catégorie « autres recettes fiscales », chaque type d'impôt n'a pas pu atteindre les prévisions fixées dans la LFR. Ce manque à gagner est généralement de l'ordre de 3%.

Bref, l'administration fiscale a pu relever le défi pour cette année 2010 en atteignant l'objectif annuel fixé. Le renforcement des mesures administratives, l'amélioration des collectes des recettes au niveau des centres fiscaux et des services régionaux des entreprises, la répression des fraudes fiscales accompagnée des efforts d'amélioration de la gestion des contribuables ont permis à la Direction Générale des Impôts d'avoir ce bon résultat malgré la situation qui prévaut dans le pays.

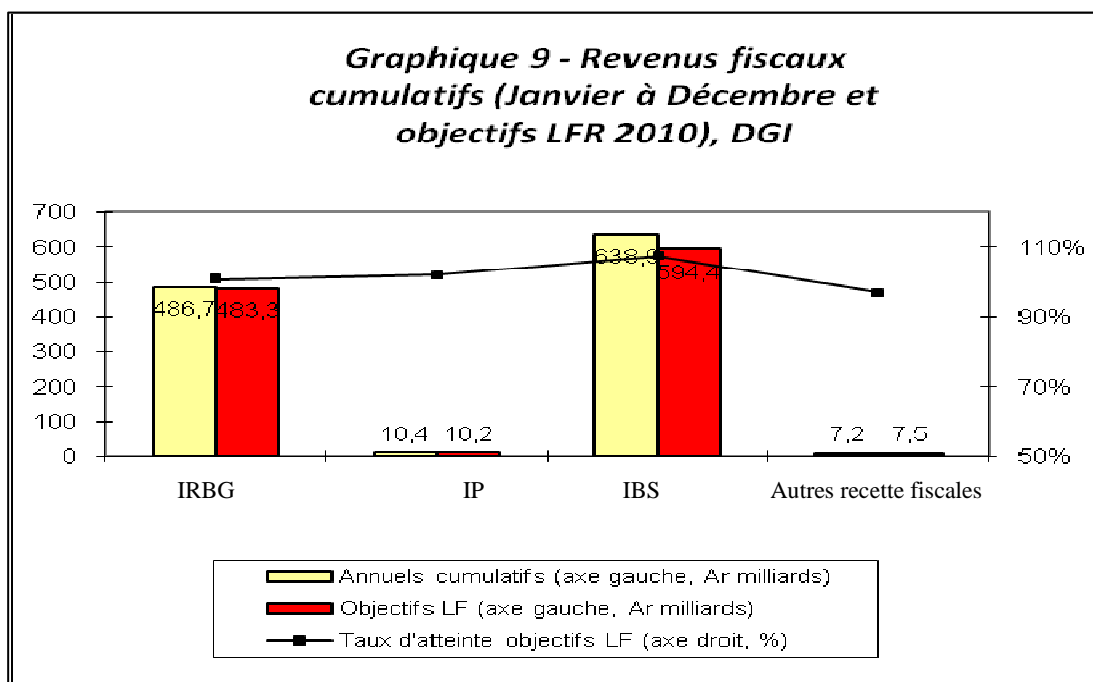


TABLEAU : PERFORMANCE FISCALE TRIMESTRIELLE

a) Revenus fiscaux intérieurs, DGI

| | 4ème trimestre | | | Janvier à Décembre | | | | | | Cumulatif annuel | | Taux d'atteinte de l'objectif | |
|--|-------------------|---------------|-------------------|--------------------|---------------|-------------------|-----------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-------------------|
| | 2009 [®] | 2010 (LFR) | 2010 [®] | Écart p/r | | 2009 [®] | 2010 (LFR) | 2010 [®] | Écart p/r | | 2010 (LFR) | | 2010 [®] |
| | | | | 2009 [®] | 2010 (LFR) | | | | 2009 [®] | 2010 (LFR) | | | |
| | (Ar milliards) | | | (%) | | (Ar milliards) | | | (%) | | (Ar milliards) | | (%) |
| Impôts sur revenus, bén., gains | | | | | | | | | | | | | |
| IR | 50,68 | 59,83 | 47,15 | -7,0% | -21,2% | 251,57 | 261,83 | 235,23 | -6,5% | -10,2% | 261,83 | 235,23 | 89,8% |
| IRSA | 44,44 | 41,27 | 56,37 | 26,8% | 36,6% | 149,10 | 169,28 | 200,00 | 34,1% | 18,2% | 169,28 | 200,00 | 118,2% |
| IS | 1,53 | 3,04 | 1,56 | 2,0% | -48,7% | 12,18 | 14,03 | 13,42 | 10,1% | -4,3% | 14,03 | 13,42 | 95,7% |
| IRCM | 1,94 | 4,81 | 5,06 | 161,4% | 5,3% | 32,44 | 36,92 | 36,22 | 11,7% | -1,9% | 36,92 | 36,22 | 98,1% |
| IPVI | 0,29 | 0,33 | 0,85 | 193,0% | 158,5% | 1,66 | 1,22 | 1,81 | 9,6% | 48,7% | 1,22 | 1,81 | 148,7% |
| | 98,90 | 109,28 | 110,99 | 12,2% | 1,6% | 446,96 | 483,26 | 486,69 | 8,9% | 0,7% | 483,26 | 486,69 | 100,7% |
| Impôts sur la propriété | | | | | | | | | | | | | |
| Droits d'enregistrement | 3,32 | 2,63 | 2,83 | -14,9% | 7,3% | 9,97 | 10,24 | 10,44 | 4,6% | 1,9% | 10,24 | 10,44 | 101,9% |
| | 3,32 | 2,63 | 2,83 | -14,9% | 7,3% | 9,97 | 10,24 | 10,44 | 4,6% | 1,9% | 10,24 | 10,44 | 101,9% |
| Impôts sur biens & services | | | | | | | | | | | | | |
| TVA-intérieure | 81,33 | 102,74 | 108,04 | 32,8% | 5,2% | 371,89 | 401,33 | 434,76 | 16,9% | 8,3% | 401,33 | 434,76 | 108,3% |
| DA | 46,15 | 48,85 | 52,52 | 13,8% | 7,5% | 157,58 | 188,03 | 199,57 | 26,6% | 6,1% | 188,03 | 199,57 | 106,1% |
| Taxe sur le contrat d'Assur | 0,72 | 1,38 | 1,23 | 70,1% | -10,9% | 4,14 | 5,00 | 4,57 | 10,4% | -8,7% | 5,00 | 4,57 | 91,3% |
| | 128,22 | 152,96 | 161,79 | 26,2% | 5,8% | 533,62 | 594,36 | 638,90 | 19,7% | 7,5% | 594,36 | 638,90 | 107,5% |
| Autres recettes fiscales | | | | | | | | | | | | | |
| Droits de visa | 0,69 | 1,01 | 0,86 | 25,8% | -14,1% | 5,83 | 3,67 | 3,51 | -39,7% | -4,2% | 3,67 | 3,51 | 95,8% |
| Autres impôts Budget général | 0,73 | 1,06 | 0,88 | 21,2% | -16,9% | 3,12 | 3,80 | 3,72 | 19,4% | -1,9% | 3,80 | 3,72 | 98,1% |
| | 1,42 | 2,07 | 1,75 | 23,5% | -15,5% | 8,95 | 7,46 | 7,24 | -19,1% | -3,0% | 7,46 | 7,24 | 97,0% |
| Total recette ventilée | 231,85 | 266,94 | 277,35 | 19,6% | 3,9% | 999,49 | 1 095,32 | 1 143,26 | 14,4% | 4,4% | 1 095,32 | 1 143,26 | 104,4% |
| Recette non ventilée | | | 5,20 | | | | | 5,74 | | | | 5,74 | |
| Total DGI | 231,85 | 266,94 | 282,55 | 21,9% | 5,8% | 999,49 | 1 095,32 | 1 149,00 | 15,0% | 4,9% | 1 095,32 | 1 149,00 | 104,9% |

Glossaire

| | |
|------|--|
| Ar | : Ariary |
| CTD | : Collectivité Territoriale Décentralisée |
| DE | : Droit d'Enregistrement |
| DA | : Droit d'Accises |
| DGE | : Direction des Grandes Entreprises |
| DGI | : Direction Générale des Impôts |
| IRBG | : Impôts sur les Revenus, Bénéfices et Gains |
| IR | : Impôt sur les Revenus |
| IRSA | : Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés |
| IS | : Impôt Synthétique |
| IRCM | : Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers |
| IP | : Impôt sur la Propriété |
| IPVI | : Impôt sur les Plus Values Immobilières |
| IBS | : Impôts sur Biens et Services |
| LFI | : Loi de Finances Initiale |
| LFR | : Loi de Finances Rectificative |
| R | : Réalisation |
| SRE | : Service Régional des Entreprises |
| SSID | : Service des Statistiques et de l'Intégration des Données |
| SAEF | : Service d'Analyses Economique et Fiscale |
| TVA | : Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| PME | : Petites et moyennes Entreprises |

À PROPOS DU FLASH – IMPOT

Le flash - impôt est publié trimestriellement, afin de dresser un rapport actualisé de l'état des recettes fiscales du dernier trimestre achevé. Une édition intégrale, dressant une image complète de l'état des finances publiques, est également publiée une fois l'an. Les données nécessaires à la préparation du document proviennent essentiellement de deux sources : les données concernant les recettes fiscales proviennent du Service des Statistiques et de l'Intégration des Données (SSID) de la Direction Générale des Impôts (DGI), alors que les données macroéconomiques sont collectées auprès de la Direction Générale de l'Economie (DGE). Le document est préparé par le Service d'Analyses Économique et Fiscale (SAEF) de la DGI, lequel œuvre à l'analyse, l'élaboration et l'évaluation du cadre général de la politique fiscale nationale s'appliquant aux recettes intérieures. Le champ de responsabilités du SAEF comprend :

- L'élaboration d'un cadre de suivi du système fiscal servant à évaluer le rendement de ce dernier
- L'analyse des recettes fiscales et des impacts économiques du système d'impôt et de taxation nationale
- L'étude et l'élaboration de projets de réformes fiscales.

Pour tous renseignements concernant la publication, veuillez communiquer à M. JACQUES Solo Ndriantody, Chef du Service SAEF, à saef_dgi@impots.mg

2010